

« L'ÉCHO DES OUBLIETTES »

VOTRE LETTRE MENSUELLE D'INFORMATION SUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES

N°12 : Mars 2017

Le ménage de printemps

Au début de l'année 2017, il a été décidé de mener à bien les éliminations réglementaires des archives.

De quoi s'agit-il ?

Une institution produit différentes typologies de documents dont certaines doivent, selon des durées variables, être conservées par obligation légale. Au-delà de ces durées, les documents qui ne présentent plus d'utilité administrative et juridique et qui n'ont pas vocation à être conservés à des fins historiques, peuvent être éliminés.

Opération

Cette procédure consiste dans le tri de l'ensemble des dossiers conservés (dans les locaux de la Procure, les sous-sols de la sacristie, la salle d'archives) afin de détruire ce qui peut l'être au regard de la loi (*durée légale de conservation des documents comptables et pièces justificatives selon l'art. 16-2 du Code du commerce, la loi n°83-353 du 30/04/1983 et le décret n°83-1020 du 29/11/1983*) : factures et relevés de compte de plus de dix ans essentiellement (soit plus de 12 mètres linéaires).

Destruction

Les archives à détruire sont à présent stockées dans un même endroit et seront prochainement brûlées au sein du Couvent.

L'occupation du Couvent par les Turcs il y a 100 ans

Le Couvent Saint Etienne a été occupé par les Turcs au cours de la Première Guerre mondiale « *d'abord pour le service de l'armée et ensuite comme séraï* ». Les Pères de nationalité française avaient dû quitter la Palestine au début de la guerre et seuls le Père Doumeth, les Frères convers suisses du Couvent et d'autres religieux n'appartenant pas à St Etienne, avaient pu rester dans l'enceinte du Couvent : ils logeaient dans l' « *Ancienne maison laissée à la disposition des frères restés à St Etienne et de religieux étrangers réfugiés auprès d'eux* ».

Le dossier relatif aux dommages de guerre demandés à la suite de cette occupation (cote 1C/B-2 (a)) révèle quelle fut la vie des résidents non turcs durant ces trois années (de décembre 1914 à décembre 1917) et surtout quels ont été les dégâts causés à l'institution. Ainsi, l'on apprend que l'immeuble de l'Ecole biblique avait été « *transformé une partie en prison, le reste en habitation pour les policiers* », et que de nombreux travaux de réfection ont dû être menés après la guerre :

- « [...] Réfection du poulailler et de la porcherie que les Turcs avaient démolis pour envoyer sur le front du Sinaï la tôle avec la toile métallique [...] »
- Remise en place de la croix sur la porte d'entrée, arrachée sur l'ordre d'Enver Pacha. Remise en place de la statue de Saint Etienne dans l'atrium de la basilique, sur une colonne d'où Enver Pacha l'avait fait enlever (statue en pierre, poids 1 tonne). [...] »



Le Père Antonin Jausen fut le premier Père français à revenir à Saint Etienne dès fin décembre 1917 et il s'attacha immédiatement à remettre en état le couvent et l'Ecole (cf. registre comptable 1912-1919). Ensuite, et dès que cela fut possible, des démarches furent entreprises pour que des dommages de guerre soient versés afin de permettre à l'institution de reprendre pleinement son activité. Si les bâtiments, le jardin et ses cultures ont subi de nombreuses dégradations durant ces trois années d'occupation turque, ce qui marqua également beaucoup les esprits fut le vol d'une partie de la bibliothèque. Il n'existe apparemment pas de liste exhaustive des livres emportés par les Turcs jusqu'à Constantinople, mais selon la « *Liste des objets volés, réquisitionnés ou détériorés durant l'occupation ennemie* », il s'agissait de « *294 volumes enlevés de la bibliothèque et dont la liste a été remise au Commissariat* ».

Dès le 24 novembre 1919, un membre du Haut-commissariat de la République Française écrivait au Père Dhorme, alors prier, que « *la plus grande partie des volumes qui avaient été enlevés par les Turcs de la bibliothèque de l'école biblique des Dominicains à Jérusalem a été retrouvée et qu'ils viennent d'être envoyés à M. Georges-Picot [...]. Il reste 42 volumes introuvés que j'espère pouvoir faire récupérer.* ». Dans une liste de 1926, six volumes devaient encore être récupérés...

A suivre...

Présence du timbre impérial (timbre sec) rappelant l'emprunt de ce livre par les Turcs. Il s'agit de l'ouvrage de V. Guérin : *La Terre Sainte. Palestine occidentale et méridionale : Liban - Phénicie - Pétra - Sinaï - Égypte*. Paris : Plon, 1883. (cote 303.22 in f°)
(© Jean-Michel de Tarragon, op).